

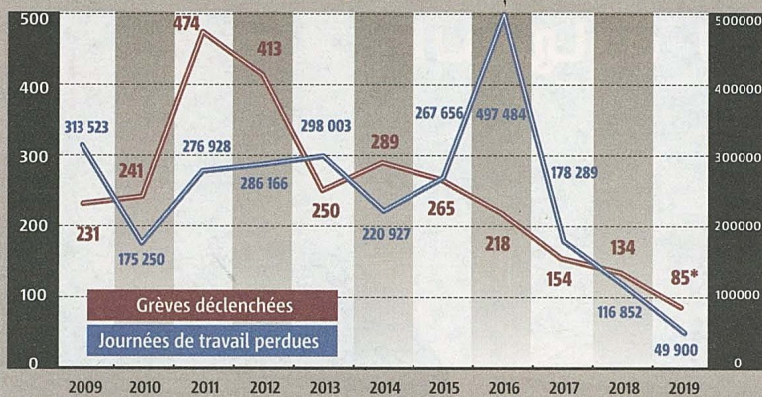
Encore une baisse record de la conflictualité dans le monde du travail

■ De 111 en 2018, le nombre de grèves effectives a baissé à 85 au cours des neuf premiers mois de 2019.

■ Le taux de participation aux débrayages a reculé à 51,4% contre 61,6%.

■ Le nombre de journées de travail perdues a été divisé par deux.

Evolution du nombre de grèves déclenchées et de journées de travail perdues



* A fin septembre 2019

Source : Décompte de La Vie éco sur la base des rapports du ministère du Travail sur les conflits collectifs de travail.

Depuis 2014, le nombre de grèves ne cesse de baisser année après année. Pour 2019, les arrêts de travail ont encore reculé de façon significative : 85 grèves effectives sur les neuf premiers mois de l'année au lieu de 111 à la même période de 2018, soit un recul de 23,4%. Et ce n'est pas tout : selon les statistiques obtenues auprès du ministère du travail et de l'insertion professionnelle, l'ensemble des indicateurs mesurant le degré de conflictualité dans le monde du travail sont en baisse. Ainsi, le nombre des établissements concernés par les débrayages est passé de 102 à 68 (-33,33%) et celui des salariés grévistes de 18 863 à 5 293 (-71,9%). Sachant que les 68 établissements qui ont connu des grèves comptent un total de 10 300 salariés, le taux de participation s'établit donc à 51,4% contre 61,6% à la même période de 2018 (-16,5%). Le nombre de journées de travail, lui, a pratiquement été divisé par deux : de 96 022, il tombe

à 49 900,5 entre les deux périodes (-48% plus exactement). Le ministère du travail ne nous dit pas, cependant, combien ces grèves ont duré, en moyenne. Quand on fait le calcul, on se rend compte qu'à ce niveau, l'évolution est cette fois à la hausse : la durée moyenne des grèves sur les neuf premiers mois de 2019 est de 9,4 jours au lieu de 5,1 jours à la même période de 2018 (+84,3%). La durée moyenne des grèves s'est donc considérablement allongée, y compris par rapport à l'ensemble de l'année 2018 où elle n'était "que" de 5,3 jours. Cette dernière donnée peut-elle signifier que les conflits collectifs baissent en nombre, mais se "radicalisent" en quelque sorte en perdurant dans le temps ? Difficile de l'affirmer ou de l'infirmier en l'absence d'une série statistique longue sur ce point.

Toujours est-il que sur les 85 grèves recensées à la fin du mois de septembre, 78 avaient déjà pris fin et 7 se poursuivaient encore dans 7 établissements, mobilisant moins de 400 salariés.

LES SALARIÉS DONNENT L'IMPRESSION QU'ILS FONT GRÈVE DAVANTAGE POUR PROTESTER CONTRE CE QU'ILS CONSIDÈRENT COMME UNE ATTEINTE AUX DROITS ACQUIS (NON-VERSEMENT OU RETARD DE VERSEMENT DES SALAIRES, PAR EXEMPLE) QUE POUR REVENDIQUER UNE AMÉLIORATION DE LEUR SITUATION, COMME UNE HAUSSE DES SALAIRES OU, PLUS GÉNÉRALEMENT, DES REVENUS

Clairement, les relations professionnelles, au regard de ces statistiques tout au moins, paraissent relativement plus apaisées. A quoi cela est-il dû ? Vu les résultats du dialogue social, formalisés dans l'accord du 25 avril 2019, on aurait pu s'attendre, au contraire, à un regain de la conflictualité, car cet accord, convenons-en, a très peu profité aux travailleurs du secteur privé, alors même que ceux-ci constituent l'essentiel (plus de 90%) de la population active occupée et, de surcroît, sont moins bien payés en moyenne que ceux du secteur public. D'ailleurs, combien de fois n'a-t-on pas entendu des responsables syndicaux, parmi les plus importants du pays, menacer de paralyser l'activité économique si leurs revendications, parmi lesquelles la hausse généralisée des salaires, n'étaient pas satisfaites ! Et curieusement, tandis que les syndicats s'arçoboutent sur les questions de revenus et des libertés syndicales, les motifs de déclenchement des grèves, tels qu'ils sont relevés par les inspecteurs du travail, sont prioritairement liés

au retard de paiement ou de non-paiement tout court des salaires. Ce motif a joué pour 26,3% dans le déclenchement des grèves. Le deuxième motif à l'origine des débrayages concerne les avantages sociaux (le ministère du travail ne détaille pas ce point) qui y participent pour 20,7%. En troisième lieu, les salariés ont fait grève pour exprimer leur mécontentement à propos de la protection sociale (11,6%) et, en quatrième, en réaction à des sanctions disciplinaires (7,6%). A la même quatrième place, il y a également, comme motif de la grève, le non-respect de la durée légale du travail. Finalement, les considérations d'ordre syndical ne viennent qu'en cinquième position comme cause de déclenchement des grèves. Du moins pour cette année 2019.

Ce classement des motifs de déclenchement des grèves suggère que les conflits collectifs du travail sont moins offensifs que défensifs. En d'autres termes, les salariés donnent l'impression qu'ils font grève davantage pour protester contre ce qu'ils considèrent comme une atteinte aux droits acquis (non-versement ou retard de versement des salaires, par exemple) que pour revendiquer une amélioration de leur situation, comme une hausse des salaires ou, plus généralement, des revenus.

Des débrayages plus... défensifs qu'offensifs

La nature de cette conflictualité, telle qu'elle apparaît à travers les motifs qui l'entraînent, signe-t-elle le déclin, plus qu'on ne le soupçonnait, des syndicats ? C'est un fait que le taux de syndicalisation au Maroc, selon le HCP, figure parmi les plus faibles au monde : 3% de l'ensemble des travailleurs. Si l'on s'en tient seulement à la catégorie des salariés, le taux de syndicalisation monte à 6%. Mais il faut savoir, en même temps,

que le salariat, est encore faible au Maroc. Il représente moins de la moitié (46% environ) de la population active occupée. Et tout semble indiquer que les grèves sont surtout le fait de salariés. D'ailleurs, le ministère du travail et de l'insertion professionnelle, dans ses statistiques sur les conflits collectifs, ne parle pas de travailleurs mais seulement de salariés. S'agit-il d'une erreur de lexique, ou le fait-il à dessein ?

Il tombe sous le sens, en tout cas, que les grèves soient organisées par les salariés plutôt que par les travailleurs. Car ces derniers peuvent être des indépendants, des aides familiales ou autres (apprentis, travailleurs dans les coopératives, les associations, etc.), et à ce titre ils sont généralement moins portés sur l'action syndicale. Ils peuvent bien sûr participer à des mouvements de débrayage, mais cela reste marginal. Historiquement, faut-il le rappeler, le syndicalisme est né dans le monde ouvrier et dans les secteurs manufacturier et minier, en particulier. Et ces ouvriers, ce sont des salariés. Ce n'est pas un hasard si le taux de salariat est encore aujourd'hui très élevé dans les pays de l'Union européenne (85%) et plus généralement dans les pays de l'OCDE. Et cela explique que le syndicalisme est né et s'est développé dans les pays industrialisés. Partout où la main-d'œuvre paysanne est la plus

importante, le syndicalisme peine à se développer. Au Maroc, justement, le secteur agricole emploie encore quelque 37% de la population active occupée. En France, ce taux est de 2,5% en 2017, en Allemagne 1,2%, en Belgique 1,1% et au Royaume-Uni 1%. En moyenne, la part de l'emploi agricole dans l'ensemble des pays de l'Union européenne s'établit à 3,9% en 2017 contre 4,7% en 2008.

Mais malgré la forte baisse de l'emploi agricole, le syndicalisme régresse en Europe. Il n'est plus que de 23% en moyenne dans l'Union européenne, et seulement de 15% dans l'OCDE. En

France, il est le plus bas : 8% selon certaines sources, 11% selon d'autres ; cet écart pouvant être attribué au fait que tantôt en comptabilise les seuls salariés, tantôt l'ensemble des travailleurs. Dans les pays de l'Europe du Nord, en revanche, le taux de syndicalisation est à 74% en Finlande, 70% en Suède, et presque autant au Danemark.

On remarquera que la chute du syndicalisme touche surtout les pays qui sont entrés de plain-pied dans la mondialisation et où, par conséquent, le travail partiel, la précarité de l'emploi sont assez développés. Et cependant,

le recul du syndicalisme n'a pas fait baisser, dans les mêmes proportions, la contestation syndicale, notamment dans les pays comme la France, la Belgique, le Canada et même le Danemark.

Ceci pour dire que la situation au Maroc, sur ce point, s'inscrit dans un mouvement d'ensemble, avec toutefois des variations suivant les pays. Faut-il s'en réjouir, ou s'en inquiéter ? Une chose est certaine : il vaut infiniment mieux que la contestation s'exprime dans un cadre organisé plutôt que de manière désordonnée, voire sauvage... ■ S.A.

Une seule grève dans les très grandes entreprises en 2019

C'est dans les établissements comptant entre 101 et 250 salariés qu'il y eut le plus de grèves sur les neuf premiers mois de 2019 : 25 au total, soit 29,4% de l'ensemble des grèves déclenchées. A la deuxième place, on trouve les établissements employant entre 251 et 500 salariés, avec 19 grèves (22,35%), à la troisième place ceux comptant entre 26 et 50 salariés avec 17 arrêts de travail (20%), en quatrième position les unités employant entre 10 et 25 salariés et celles employant entre 51 et 100 salariés avec 10 grèves chacune (11,8%). Les établissements employant entre 1 et 9 salariés viennent en cinquième position avec 3 grèves (3,5%). En fin de compte, c'est dans les très grands établissements, ceux comptant plus de 500 salariés, où l'on a relevé le moins de conflits collectifs du travail : 1 seule grève ! ■